

ACTION 24 : Proposer des maisons individuelles aux seniors	Date de création : 08/09/2017
	Date de mise à jour :

Axe 2 : Renforcer les solidarités et le vivre ensemble pour un village convivial

Objectif global 5 : Développement de l'insertion et de la cohésion pour tous

Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable

(forte et modérée)



Contribution aux 5 finalités du Développement Durable

(forte et modérée)

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Épanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input checked="" type="checkbox"/>
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Mairie de Sauvagnon.
Contexte	Les maisons individuelles sont parfois trop grandes et nécessitent un entretien régulier parfois difficile pour les seniors. Pour autant, ces derniers restent attachés à notre village et notre commune. Cette dernière se doit donc de leur apporter une solution pour y demeurer
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Afin de développer l'accueil des personnes âgées sur la commune, mener une étude afin que Sauvagnon offre aux seniors la possibilité d'acquérir les maisons individuelles dotées d'une surface et d'un terrain adapté, d'un accès sécurisé, éventuellement de services dédiés (blanchisserie, assistance médicale, aide à domicile, animations sportives, artistiques et culturelles ...) et dans lesquelles ils conserveraient leur entière dépendance. Terrain proche du centre du village, réservé à cet effet par la mairie
Moyens	Obtenir l'aval de la mairie puis : <ul style="list-style-type: none"> Trouver un terrain proche du centre du village

	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver un promoteur intéressé par ce projet (3 à 4 maisons). • La communication se fera en direction des personnes âgées autonomes via le comité des Sages. • Faciliter l'acquisition des seniors de Sauvagnon qui doivent vendre préalablement leur bien • Étudier les formes juridiques de succession pour maintenir les logements à la seule acquisition de seniors.
Indicateurs de suivi	Point régulier (deux fois par an) sur l'évolution du projet. Effectivité de l'action

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commission du comité de pilotage agenda 21
Durée et/ou périodicité	Durée de la mise en place : entre 3 et 5 ans.
Date de l'exécution effective	2020/2021.
Partenaires et outils	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie de Sauvagnon • Comité de pilotage agenda 21 → finalité 3 • Trouver un promoteur intéressé par un tel projet.

Coût de l'action

Estimation du coût global	Le projet communal relatif à ce projet n'est pas encore estimé. Le terrain est choisi. Les contacts avec le bailleur n'en sont qu'à leurs débuts.
Coût pour la commune	Nous ne sommes pas dans la possibilité de l'estimer pour l'instant.
Aides et subventions	/